

DIRECTION GÉNÉRALE

B.P. 1588 DOUALA
TEL :2 33 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
www.cncc.cm



HEAD OFFICE

P O BOX. 1588 DOUALA
TEL :233 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
info@cncc.cm

DECISION N° 00568 /CNCC/DG/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNCC/CIPM/2025 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VIE A GASHIGA POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant le Régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu la Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu le Décret N°98/311 du 09 Décembre 1998 portant réorganisation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2006/028 du 24 Janvier 2006 portant nomination du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'applications de certaines dispositions de la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la Décision N°00490/CNCC/DG/DAF/CSM/2025 du 30 Juin 2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) ;
- Vu le Rapport d'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Vu la proposition d'attribution N°029/CNCC/SEC/CIPM/2025 du 23/07/2025 du Président de la CIPM/CNCC ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CNCC/CIPM/2025 pour la sélection d'un consultant pour l'étude architecturale et technique en vue de la construction d'un centre de vie à Gashiga pour le compte du Conseil National Des Chargeurs Du Cameroun (CNCC) est déclaré infructueux.

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation : - ARMP

- MINMAP

- AFFICHAGE

Douala, le **29 JUIL 2025**.....

